

Église des Pays de l'Ain

3 décembre 2018
n° 12

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Lettre pastorale de Mgr Roland : le défi de l'évangélisation

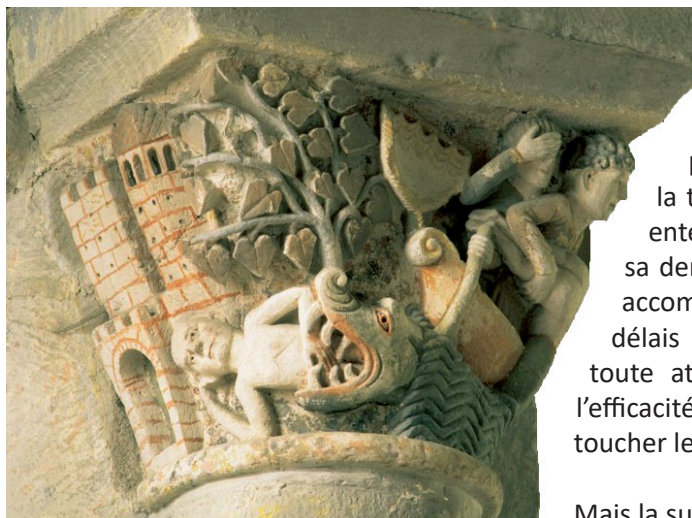
Connaissez-vous l'histoire de Jonas ? Je vous invite à la lire attentivement, car c'est notre histoire présente ! Il s'agit d'un bref récit biblique signifiant au Peuple d'Israël sa mission prophétique en ce monde.¹ Soyez attentifs aux deux grandes questions qui le traversent : *Qui est Dieu ?* Car Dieu se fait connaître et se révèle fort différent de ce qu'on l'imagine. *Qui sommes-nous ?* Car Dieu rend manifeste nos sentiments cachés et montre ce que nous devons convertir.

L'histoire de Jonas

Vous remarquerez que tout commence par la parole de Dieu, qui s'adresse à Jonas pour lui confier une mission : « Lève-toi ! Va à Ninive, la grande ville païenne... ». Cette cité réputée pour son idolâtrie fait peur à Jonas, qui part dans la direction opposée ! Comme Jonas, nous sommes choisis et envoyés par Dieu auprès de nos contemporains, réputés hostiles ou tout du moins indifférents à la foi chrétienne. La pression du pouvoir économique et financier et les mœurs actuelles nous déroutent et nous donnent le sentiment d'impuissance face au paganisme. Aussi, comme Jonas, nous adoptons volontiers des comportements de fuite.

Celle-ci prend des formes extérieurement opposées. Les uns excluent les personnes qui n'entrent pas dans leurs cadres habituels et ils se replient sur eux-mêmes. Les autres renoncent à poser la moindre exigence, cèdent au relativisme ambiant et diluent leur identité. En fin de compte les uns et les autres démissionnent par crainte d'affronter la différence, d'entrer en dialogue et de s'engager à cheminer dans l'inconnu avec autrui.





Chapiteau de l'abbatiale de Mozac (63), XII^e s. A droite, les marins jettent Jonas du bateau; à gauche, le poisson le rejette près de Ninive.

Mais revenons à l'histoire de Jonas ! Celui-ci, fuyant sa mission, l'équipage du navire au bord duquel il voyage est confronté à une violente tempête qui met en péril la vie de tous. Les membres de l'équipage pressentent que leur malheur est lié à Jonas, qu'ils interpellent vivement parce qu'il ne semble pas se préoccuper de leur sort commun. Il s'est en effet réfugié au fond de cale, où il sombre dans un sommeil mystérieux qui ressemble à la mort, parce qu'il s'isole de Dieu et des autres. A travers ce récit, Dieu nous signifie que lorsque, comme Jonas, nous fuyons notre responsabilité et n'assumons pas notre mission prophétique en ce monde, nous mettons en péril toute la société !

« Je suis Hébreu, moi ; je crains le Seigneur, le Dieu du ciel, qui a fait la mer et la terre ferme » Il est étonnant d'entendre que lorsqu'il prend la parole pour la première fois depuis le début du récit, Jonas fait une belle profession de foi. Malheureusement, son comportement n'est pas ajusté à ce qu'il annonce et son témoignage n'est donc pas du tout crédible ! Cela nous interroge sur la cohérence de nos actes avec ce que nous confessons.

2 • EPA Décembre 2018

La suite de l'histoire, vous la connaissez : Jonas est jeté à la mer et la tempête s'apaise immédiatement. Un gros poisson avale Jonas et le rejette sur la terre ferme trois jours plus tard. Il entend alors le Seigneur qui réitère sa demande. Cette fois-ci il obtempère, accomplit sa mission dans les meilleurs délais et voit Ninive se convertir contre toute attente. C'est la manifestation de l'efficacité de la Parole de Dieu, capable de toucher les cœurs.

Mais la suite est déroutante ! *« Jonas trouva la chose très mauvaise et se mit en colère »*. On aurait imaginé que Jonas se réjouisse de la conversion rapide et unanime de Ninive ! Jonas est-il donc jaloux du salut de Ninive ? Il se plaint à Dieu. C'est de nouveau l'occasion d'une belle profession de foi : *« Je savais bien que tu es un Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère et plein d'amour, renonçant au châtement »*. Celle-ci fait écho à la révélation de Dieu à Moïse au Mont Sinaï. Mais si vous relisez ce passage (Exode 34, 5-6), il ne vous échappera pas que Jonas omet une partie de la révélation. Il ne parle plus de vérité ! Pourquoi cette absence de mention de la vérité dans sa confession de foi ?

Cela ne signifierait-il pas que Jonas n'a pas encore accepté la vérité de Dieu ? Ne vous fait-il pas penser au fils aîné de la parabole du père et des deux fils (Luc 15), qui n'a pas encore compris la vérité de l'amour divin ? Comme le fils aîné de la parabole vis-à-vis de son jeune frère, Jonas ne supporte pas que les habitants de Ninive soient graciés. De la même manière que le fils aîné préfère se retirer loin du père et de sa maison, Jonas souhaite mourir et quitte, lui aussi, la scène en sortant de la ville : *« Eh bien, Seigneur, prends ma vie ; mieux vaut pour moi mourir que vivre ! »* Jonas s'enfuit de nouveau. Cette fois-ci pour s'enfermer dans son ressentiment.

Mais, voici un nouveau rebondissement autour de l'anecdote d'un ricin qui pousse et meurt en 24 heures ! C'est l'occasion d'un dialogue entre Dieu et Jonas. Le récit se clôt sur une question de Dieu : *« Toi, tu as eu pitié de ce ricin, qui ne t'a coûté aucun travail et que tu n'as pas fait grandir, qui a poussé en une nuit, et en une nuit a disparu. Et moi, comment n'aurais-je pas pitié de Ninive, la grande ville, où, sans compter une foule d'animaux, il y a plus de cent mille êtres humains qui ne distinguent pas encore leur droite et leur gauche ? »* On a le sentiment que l'histoire n'est pas achevée. Elle se termine en quelque sorte par des pointillés, un peu comme la rencontre de Jésus avec le jeune homme riche (Mc 10, 22) ; ou comme l'entretien du père avec le fils aîné de la parole (Luc 15, 28-32). C'est plein d'espérance : il y a une ouverture à la réflexion et une possible décision de conversion !

Trois enseignements de Jonas

L'histoire de Jonas nous enseigne trois bonnes nouvelles : Dieu est miséricorde et veut le salut de tous. La Parole de Dieu est puissante et peut toucher les cœurs. La disponibilité des cœurs humains à la grâce de Dieu est plus grande que ce que nous pouvons imaginer ou espérer. Ensuite cette aventure nous apprend qu'il y a un passage nécessaire par la mort et la résurrection, symbolisé par ce qui advient à Jonas avec le grand poisson et nous renvoie au mystère du Christ.²

Notre Eglise est en train de vivre ce passage très concrètement. Nous avons perdu beaucoup de choses que nous jugions importantes : les effectifs, l'influence politique, la reconnaissance sociale, les moyens économiques... et ce n'est certainement pas fini ! Tout cela est certes éprouvant et nous met en situation de pauvreté. Mais, en fin de compte, celle-ci constitue une richesse, car elle nous rapproche de Jésus pauvre

et humilié, rejeté et crucifié, mis à mort et descendu au tombeau. Elle nous place donc en situation de communion à sa résurrection, nous ouvrant à une fécondité qui ne vient pas de nous mais de l'Esprit Saint. Simultanément, ce dépouillement nous rend proches des plus pauvres et favorise leur rencontre.

L'histoire de Jonas a été rédigée dans le contexte proche de l'exil à Babylone. Comme les juifs déportés à Babylone, nous avons perdu nos points de repère. Nous nous sentons comme des étrangers dans un monde différent de celui dans lequel nous avons grandi. Au temps de l'exil, les prophètes ont invité Israël à s'installer et prospérer là où Dieu les avait plantés, à apprendre la langue des babyloniens et à prier pour le souverain païen ! Nous-mêmes, nous devons renoncer aux rêves de retour en arrière, nous investir pour habiter ce monde nouveau et lui transmettre les fondements qui lui manquent.

Nous serons toujours tentés de chercher un remède aux maux et difficultés du temps dans des méthodes efficaces et dans des actions apostoliques à mener. Mais la question de fond porte sur notre être : nous avons d'abord à nous convertir nous-mêmes ! En un mot, nous sommes appelés à prendre au sérieux l'appel à la sainteté, mis en relief par l'enseignement du Concile Vatican II et souligné encore récemment par le pape François dans son exhortation apostolique *Gaudete et exultate*. Si nous voulons que les gens prennent conscience du besoin d'être sauvés et accueillent le salut, il est nécessaire que nos communautés paroissiales soient plus fidèles à l'Évangile. Le témoignage des chrétiens doit être crédible, rayonner et donner envie de s'engager à la suite du Christ.

Cet appel à la conversion n'est pas nouveau. En octobre 2012, à l'issue du synode sur la nouvelle évangélisation, les pères synodaux

nous ont dit : « *Il ne s'agit pas d'inventer on ne sait quelles stratégies, comme si l'Évangile était un produit à placer sur le marché des religions, mais de redécouvrir la façon dont, dans la vie de Jésus, les personnes se sont approchées de lui et ont été appelées par lui, afin d'introduire ces mêmes modalités dans les conditions de notre temps* ». Et, s'adressant plus spécifiquement à nous, européens, ils écrivaient ceci : « *Que les difficultés du présent ne vous abattent pas, chers chrétiens d'Europe : qu'elles soient plutôt perçues comme un défi à dépasser et une occasion pour une annonce plus joyeuse et plus vivante du Christ et de son Évangile de vie !* ».³

Témoignage de foi, d'espérance et de charité

Nous sommes d'abord provoqués à un acte de foi. En acceptant de vivre un dépouillement qui nous configure davantage au mystère de la croix, nous sommes provoqués à la foi au Christ Ressuscité. Humainement nous pouvons avoir le sentiment que tout s'effondre, que la barque de Pierre prend l'eau de toutes parts et coule inexorablement. Dans un monde qui valorise l'efficacité, la rentabilité, et l'immédiateté, nous pouvons nourrir l'impression d'inefficacité et d'inutilité, alors que nous sommes tout simplement unis au Christ dans sa passion.

Ensuite nous sommes provoqués à un acte d'espérance. En prenant plus au sérieux la dimension eschatologique et en annonçant la vie éternelle au milieu des épreuves de toute sorte ; en assumant notre mission de veilleurs, chargés d'annoncer celui qui vient ; en dépassant la perspective limitée de la seule consommation et du seul progrès matériel ; en nous laissant interpeller par le témoignage fidèle et courageux des chrétiens persécutés à travers le monde.

Enfin nous sommes provoqués à donner

4 • EPA Décembre 2018

un témoignage de charité authentique, en vivant une vraie communion fraternelle dans nos communautés paroissiales, notamment en abandonnant les querelles de pouvoir. Mais également par l'exercice d'un service généreux et désintéressé des plus pauvres, en joignant nos forces dans ce service. Des pauvretés nouvelles surgissent, que nous ne pouvons pas laisser gérer uniquement par les administrations et les associations humanitaires.

Dieu nous a chargés de révéler à tous son amour miséricordieux dont nous sommes les premiers bénéficiaires. Écoutons la Parole de Dieu dans la méditation des Écritures, sortons du volontarisme dénoncé par le pape François et laissons-nous conduire par l'Esprit qui fait toutes choses nouvelles !

+ Pascal ROLAND

2 décembre 2018

1^{er} dimanche de l'Avent

¹ Tout petit livre prophétique de l'Ancien Testament (4 chapitres, trois pages dans votre Bible), rédigé au IV^e siècle avant J.C., après l'exil à Babylone.

² Voir Matthieu 12, 38-42

³ Message des évêques au peuple de Dieu, à l'issue du synode sur la nouvelle évangélisation, 26 octobre 2012, n° 4

Agenda de notre évêque

Samedi 1^{er} décembre

Journée Arc en Ciel

Du lundi 3 au dimanche 9 décembre

Visite pastorale à Miribel (programme p. 6)



Notre-Dame du Mas-Rillier, à Miribel

Lundi 10 décembre

Conseil Permanent à la CEF

Mardi 11 décembre

Conférence du P. Roland Varin « L'Eglise, sacrement universel du salut, l'Eglise, chemin et but du dessein de Dieu »

Conseil Diocésain pour l'Enseignement catholique

Mercredi 12 décembre

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Conférence bioéthique d'Aude Mirkovic : « PMA et droits de l'enfant »

Jeudi 13 décembre

Fraternité missionnaire diocésaine

Conseil immobilier de programmation extraordinaire

Conseil du séminaire à Ars et soirée avec les séminaristes

Vendredi 14 décembre

Conseil d'administration de l'Association diocésaine

Bénédiction de la nouvelle chapelle de l'école Jeanne d'Arc à Gex

Samedi 15 décembre

Messe et soirée à Ambérieu-en-Bugey

Mardi 18 décembre

Rencontre des étudiants à l'Institut de l'Oratoire

Mercredi 19 décembre

Rencontre des évêques et des directeurs diocésains de l'enseignement catholique des diocèses de Lyon, St-Etienne et Belley-Ars

Rencontre entre les évêques de la Province et le séminaire St-Irénée à Lyon

Jeudi 20 décembre

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique

Messe et déjeuner avec le personnel de la curie diocésaine

Conseil d'administration de RCF

Vendredi 21 décembre

Présence au sanctuaire d'Ars

Samedi 22 décembre

Rencontre des séminaristes du diocèse

Lundi 24 décembre

Messe de la nuit de Noël à la cathédrale de Belley

Mardi 25 décembre - Noël

Messe à la cathédrale de Belley

Du mercredi 26 décembre au mercredi 2 janvier

Prédication d'une retraite pour jeunes en discernement de vocation à l'Abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire

Visite pastorale dans le groupement de Miribel

Lundi 3 décembre

- 18h30 Vêpres à l'oratoire et accueil par le Conseil Pastoral et des membres du Parcours Alpha
- 20h30 Temps d'enseignement ouvert à tous et complies

Mardi 4 décembre

- 8h Laudes et Messe à l'oratoire
- 10h Rencontre avec Madame le maire de Miribel
- 11h30 Institution St-Joseph : Office du milieu du jour à l'oratoire, repas avec l'équipe éducative et entretien avec des élèves
- 15h30 Rencontre au Centre Romans Ferrari
- 17h30 Vêpres à l'oratoire
- 18h30 Repas et louange avec les groupes de prière
- 21h30 Complies à l'oratoire

Mercredi 5 décembre

- 8h Laudes
- 10h Aucimetière-St-Martin, recueillement sur les tombes des anciens prêtres. Visite de la chapelle
Visite des Ets Gros-Dérudet et exposé sur le travail de la pierre dans notre département.
- 12h Office et repas à Thil avec les Pères Missionnaires du Sacré-Cœur
- 15h15 Messe à Bon-Séjour avec la pastorale de la santé. Entretien avec les résidents et la direction
- 17h30 Rendez-vous avec le maire de St-Maurice-de-Beynost
- 18h30 Vêpres à l'oratoire
- 19h30 Repas et rencontre avec les associations liées à la paroisse
Entretien avec les responsables de la commission économie
- 21h30 Complies à l'oratoire

Jeudi 6 décembre

- 8h Laudes et messe à l'oratoire

- 9h Rencontre au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- 10h30 Rendez-vous avec les membres des familles d'accueil de migrants
- 12h Office à l'oratoire et repas avec des membres de l'équipe funéraires
- 15h Visite de l'église de St-Maurice
- 17h30 Vêpres à l'oratoire
- 19h30 Groupe Chants et équipes liturgiques.
- 20h30 Adoration pour les vocations
- 21h30 Complies

Vendredi 7 décembre

- 8h Laudes
- 9h30 Rencontre au Centre Social du Trêve
- 11h Rencontre avec le Secours Catholique
- 12h Office et repas avec le MCR
- 16h30 Rencontre au Mas Rillier avec les membres du groupe "Eglise verte"
- 17h30 Vêpres et messe pour les malades à l'église du Mas-Rillier
- 19h30 Repas à l'Espace St-Julien de Beynost avec les équipes de préparations au baptême et au mariage.
- 21h30 Complies

Samedi 8 décembre

- 8h Laudes
- 9h30 Célébration pénitentielle et confessions à l'église St-Romain
- 12h Office avec les jeunes et repas avec les catéchistes et les animateurs de l'aumônerie.
- 17h30 Rassemblement sur l'esplanade de la Madone et procession mariale.
- 18h30 Messe Caté à St-Romain
- 19h30 Spectacle et feu d'artifice
- 21h30 Complies à l'oratoire

Dimanche 9 décembre

- 8h Laudes
- 10h30 Messe à Miribel
Repas partagé à la salle St-Romain

Décret sur trois groupements paroissiaux

Comme il est dit dans le préambule des Statuts diocésains des groupements paroissiaux promulgués le 1^{er} mai 2016 (cf. EPA 2016, n° 5, p.2), « pour annoncer la joie de l'Évangile au monde d'aujourd'hui, le diocèse de Belley-Ars a besoin de poursuivre la réorganisation territoriale entreprise progressivement » depuis plusieurs décennies.

En 2013, il a paru opportun de procéder au regroupement des six zones pastorales en trois archidiaconés et des vingt-quatre secteurs pastoraux en dix doyennés pour mettre en place un cadre et une dynamique favorisant les rencontres fraternelles des prêtres et le gouvernement du diocèse (cf. décret du 7 juin 2013, promulgué dans EPA 2013, n°6, p. 19).

En 2016, après la promulgation des Statuts diocésains des groupements paroissiaux, un certain nombre de regroupements de paroisses ont été constitués de façon stable (cf. EPA 2016, n°9, 1^{er} septembre 2016, pp. 4-7), exceptés ceux pour lesquels cette étape canonique semblait prématurée.

Depuis 2016 les groupements non encore érigés ont cheminé et il est aujourd'hui possible de valider le chemin parcouru en les érigeant en groupement paroissial.

Après avoir obtenu l'accord des curés concernés et l'avis du conseil presbytéral, l'évêque a donc décidé d'ériger les groupements paroissiaux suivants :

- **Groupement paroissial Saint-Jean-Paul II du Pays de Gex** : Gex, Cessy (avec les anciennes paroisses d'Echevenex, Sauverny, Segny et Versonnex), Divonne-les-Bains, Grilly, Vesancy.

- **Groupement paroissial de Tossiat** : Tossiat (avec l'ancienne paroisse de Journans), Certines, Ceyzériat Revonnas, Montagnat, Saint-Just.

- **Groupement paroissial de Trévoux-Jassans** : Trévoux, Beauregard, Frans, Jassans-Riottier, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Toussieux.

Ces décisions canoniques qui entrent en vigueur immédiatement ont pour but d'encourager les curés et les conseils paroissiaux à mettre en œuvre les dispositions des statuts diocésains qui les concernent, y compris à soumettre à l'approbation de l'évêque les règlements ou statuts propres dont ils souhaiteraient bénéficier (cf. *Statuts diocésains des conseils paroissiaux*, article 2, §1-3, EPA 2016, n°5, p. 4).

Par la suite, en fonction du chemin parcouru, tel ou tel groupement pourra être érigé en paroisse nouvelle. En attendant, l'évêque conserve la possibilité de constituer de nouveaux groupements paroissiaux, y compris pour les paroisses des groupements figurant dans ce communiqué. Les prêtres et les fidèles laïcs de ces groupements paroissiaux sont exhortés à mettre en pratique l'esprit qui animait les premières communautés chrétiennes : « *Tous les croyants vivaient ensemble, et ils avaient tout en commun ; ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous en fonction des besoins de chacun. Chaque jour, d'un même cœur, ils fréquentaient assidûment le Temple, ils rompaient le pain dans les maisons, ils prenaient leurs repas avec allégresse et simplicité de cœur ; ils louaient Dieu et avaient la faveur du peuple tout entier. Chaque jour, le Seigneur leur adjoignait ceux qui allaient être sauvés* » (Ac 2, 44-47).

Statuts des laïcs en mission ecclésiale

Le 30 avril 1999 ont été promulguées dans un numéro spécial d'Eglise des Pays de l'Ain plusieurs ordonnances épiscopales concernant le statut diocésain des « animateurs laïcs en pastorale », la création de la commission « discernement et projets » et du « Bureau des animateurs laïcs », ainsi que le rôle du « conseil diocésain de médiation ».

Pour répondre aux besoins de la mission et des laïcs en mission ecclésiale (LME) une mise à jours de ces lois diocésaines était devenue nécessaire. Ainsi en 2017 ont été mis en place successivement l'Accord collectif du personnel laïc salarié au service de l'Eglise catholique du diocèse, signé le 6 janvier 2017, et le Processus d'embauche des laïcs en mission ecclésiale, établi en octobre 2017.

- Le 28 novembre 2018, suite à la consultation des LME par le vicaire général et au travail du conseil presbytéral, les nouveaux statuts canoniques des LME ont été approuvés pour une durée ad experimentum de trois ans, à dater du 1^{er} janvier 2019.

- Sont abrogées, à dater du 1^{er} janvier 2019, les ordonnances promulguées le 30 avril 1999 concernant le statut diocésain des « animateurs laïcs en pastorale », la commission « discernement et projets » et le « Bureau des animateurs laïcs », le « conseil diocésain de médiation ».

- Chacun des LME et de leurs référents canoniques recevront un livret contenant les textes suivants :

- Statuts diocésains des Laïcs en Mission Ecclésiale

- Accord collectif du personnel laïc salarié au service de l'Eglise catholique du diocèse

- Processus d'embauche des laïcs en mission ecclésiale

Un LME est un fidèle laïc nommé par l'évêque et appelé à collaborer à l'exercice de la charge pastorale soit de l'évêque au sein d'un service diocésain, soit d'un curé au sein d'une paroisse, d'un groupement de paroisses, d'un doyenné ou d'un archidiaconé, soit d'un prêtre au sein d'une aumônerie d'école, d'hôpital ou de prison. Il reçoit une lettre de mission remise par son référent canonique.

Préambule

Les présents statuts précisent le cadre et les modalités diocésaines de la collaboration que des fidèles laïcs peuvent être appelés à apporter à la charge pastorale de l'évêque et des prêtres de paroisse, selon le numéro 33 de la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du Concile Vatican II :

« Les laïcs, réunis dans le Peuple de Dieu et constituant un seul Corps du Christ sous un seul Chef, sont appelés, quels qu'ils soient, à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Église et à sa sanctification permanente, en y appliquant toutes les forces qu'ils ont reçues du bienfait du Créateur et de la grâce du Rédempteur.

L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Église : à cet apostolat, tous sont destinés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation. Les sacrements, surtout la sainte Eucharistie, communiquent et entretiennent cette charité envers Dieu et les hommes, qui est l'âme de tout l'apostolat. Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Église dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre. Ainsi, tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un témoin et en même temps un instrument vivant de la mission de l'Église elle-même, « à la mesure du don du Christ » (Ep 4, 7).

En plus de cet apostolat, qui concerne tous les fidèles, les laïcs peuvent en outre, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l’apostolat de la hiérarchie, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l’apôtre Paul dans l’Évangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur (cf. Ph 4, 3 ; Rm 16, 3 s.). En outre, ils ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel.

À tous les laïcs, par conséquent, incombe la noble charge de travailler à ce que le dessein divin de salut parvienne de plus en plus à tous les hommes de tous les temps et de toute la terre. La voie doit donc leur être ouverte de toutes parts pour que, selon leurs forces et selon les nécessités des temps, ils puissent activement participer, eux aussi, à l’œuvre de salut qui est celle de l’Église. »

Pour les fidèles laïcs salariés par le diocèse, il faut en outre respecter

- Les obligations du droit du travail
- Les stipulations de l’Accord collectif
- Les règles du Processus d’embauche

Art. 1. – Définition

Un Laïc en Mission Ecclésiale (LME) est un fidèle appelé à collaborer (Cf. can. 228, § 1)

- Soit à l’exercice de la charge de l’évêque au sein d’un service diocésain,
- Soit à l’exercice de la charge des curés au sein d’un groupement de paroisses, d’un doyenné ou d’un archidiaconé,
- Soit à l’exercice de la charge d’un prêtre modérateur d’une aumônerie d’école, d’hôpital, de prison...

Il peut s’agir d’une mission administrative ou pastorale.

Art. 2. – Mission

§ 1. La mission des LME s’exerce dans le domaine auquel ils sont appelés à collaborer, dans le respect de la charge propre des

prêtres :

- soit dans le cadre d’un office reconnu par le droit canonique ou par le droit diocésain : délégué épiscopal, délégué diocésain, économiste diocésain, chancelier, notaire de la chancellerie, archiviste diocésain, juge à l’officialité, responsable d’une équipe d’aumônerie ou de catéchistes ;
- soit dans le cadre d’une autre mission : membre d’un conseil paroissial, d’une équipe d’aumônerie ou de catéchistes, d’un service pastoral ou administratif...

§ 2. Un LME exerce sa mission selon le droit canonique, le droit diocésain et les orientations de l’évêque. Il accomplit son service sous la responsabilité du référent canonique (habituellement le prêtre modérateur de la charge) mentionné dans sa lettre de nomination ou de mission.

§ 3. Dans l’exercice de sa mission, un LME respecte les devoirs de réserve et de confidentialité, le secret professionnel.

Art. 3. – Nomination

§ 1. Les personnes appelées doivent :

- a- être baptisées et confirmées,
- b- mener une vie cohérente avec la foi et la mission qu’elles doivent assumer (CIC 874 §1),
- c- être âgées de 21 ans minimum, sauf dispense de l’évêque,
- d- être aptes et accepter d’être formées à la mission pour laquelle elles sont appelées, au jugement du vicaire général, responsable de l’apostolat des laïcs,
- e- avoir obtenu l’accord écrit de leur conjoint, si elles sont mariées,
- f- être munies du consentement de leur supérieur majeur si elles appartiennent à un institut religieux (cf. c. 682, §1).

§ 2. La personne pressentie écrit à l’évêque son acceptation et les raisons qui la motivent. Elle se déclare prête à exercer la mission qui lui est proposée suivant les dispositions du

droit canonique et du droit diocésain.

§ 3. L'évêque signe l'acte de nomination selon les normes du droit, sans omettre la durée de la mission (cf. c. 157).

§ 4. La nomination est accompagnée d'une lettre de mission préparée et signée :

- par l'évêque, s'il s'agit d'une responsabilité diocésaine,
- par le référent canonique (délégué épiscopal ou diocésain, responsable de service, vicaire épiscopal, doyen ou curé de paroisse), s'il s'agit d'une mission au sein d'un service diocésain ou des paroisses. Dans ce cas, le projet de lettre de mission est soumis à l'approbation préalable de l'évêque.

Art.4 - Evaluations

§ 1. La mise en œuvre de la mission sera régulièrement relue avec le référent canonique, à l'initiative de celui-ci, selon les dispositions déterminées dans la lettre de mission.

§ 6. Selon les termes de la lettre de mission, le vicaire ou délégué général veillera à procéder avec le référent à une évaluation annuelle institutionnelle de la charge confiée. Cette évaluation a un double but : faire part officiellement à l'évêque du déroulement de la mission, envisager un éventuel ajustement de celle-ci ou une formation complémentaire ou, le cas échéant, un appel pour une autre mission.

§ 3. L'évêque et les référents canoniques veilleront à donner au LME des moyens de formation professionnelle, de ressourcement et d'accompagnement spirituel.

Art. 5. – Fin de charge

La fin de charge des LME s'effectue selon les normes du droit canonique, étant sauves pour les salariés les obligations du droit du travail :

- au terme de la durée indiquée dans la

lettre de nomination ou de mission,

- par nomination à une autre mission, selon les besoins du diocèse,
- par renonciation du LME : pour être effective, cette renonciation a besoin de l'acceptation écrite de l'évêque,
- par révocation : s'il y a insuffisance ou faute grave dans l'accomplissement de la fonction précisée dans la lettre de mission ; notamment si est remise en cause la condition établie à l'article 3, § 1, b).

Art. 6. – Procédure de révocation

En cas de projet de révocation d'un LME :

- s'il s'agit d'un salarié, on suivra la procédure prévue par l'accord collectif du diocèse ;

- s'il s'agit d'un bénévole, on suivra la procédure suivante, dans laquelle l'évêque peut agir par lui-même ou par délégation :

a- L'évêque procède à une enquête dont les actes sont consignés par écrit. Il rencontre alors le LME. Puis une monition canonique est notifiée, par écrit.

b- L'intéressé est convoqué par lettre recommandée ou remise en main propre (avec procès-verbal signé par l'intéressé), mentionnant les faits et les motifs du projet de révocation : afin d'être entendu par une commission de médiation dans le mois qui suit.

c- Si l'intéressé ne répond pas dans les trente jours à dater de la notification de sa convocation, il est immédiatement convoqué par une nouvelle lettre recommandée.

d- La commission de médiation est constituée du promoteur de justice et d'un représentant de chacune des parties concernées, dont le délégué du LME.

e- Le LME peut être accompagné par une personne de son choix.

f- Un procès-verbal en trois exemplaires est dressé séance tenante ; il est signé par les personnes présentes et notifié aussitôt à l'évêque.

g- Dans les huit jours qui suivent, l'évêque décide de mettre ou non à exécution la

révocation et notifie immédiatement sa décision à la commission et au LME concerné en mentionnant son droit de recours.

Art.7 – Dispositions réglementaires

§1. Les présents statuts ont force de loi (canon 94, §3) et obligent tous ceux qui ont reçu une mission pastorale ou administrative dans le cadre d'un service diocésain ou paroissial (can. 94, §2)

§2. Des modifications pourront être proposées. Toute modification sera soumise à l'approbation de l'évêque et promulguée dans le bulletin officiel du diocèse.

Nominations

M. l'abbé Raphaël RIGAUD est nommé vicaire dans le groupement paroissial Trévoux-Jassans, *ad nutum*, à dater du 1^{er} décembre 2018.

Dans sa charge pastorale est compris le service de l'aumônerie du collège de La Sidoine. Il réside au presbytère de Trévoux.

De ce fait M. l'abbé Raphaël Rigaud est déchargé de son office de vicaire paroissial dans le groupement paroissial d'Oyonnax. Il demeure membre du conseil de la pastorale des jeunes.

M. l'abbé Jean MPONGO VEDI, prêtre *fidei donum* du diocèse de Matadi (République Démocratique du Congo), est nommé, avec l'accord de son évêque, vicaire dans le groupement paroissial d'Oyonnax, *ad nutum*, à dater du 1^{er} décembre 2018.

Il réside au presbytère d'Oyonnax.

De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain.

M. l'abbé Patrick CLEMENT, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg et délégué diocésain pour la pastorale de la santé, est nommé en outre par le Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney avec l'accord de l'évêque de Belley-Ars, en raison du décès de M. l'abbé Bruno Diangadio, formateur au Séminaire de la Société Jean-Marie Vianney, à temps partiel, pour l'année scolaire en cours.

Décès dans la famille diocésaine

• **Mme Véronique Le Bourgeois**, née Erulin, mère de notre confrère Pierre Le Bourgeois, curé du groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse, est décédée le 29 novembre après-midi, à Versailles. Ses funérailles seront célébrées à Versailles, le 4 décembre à 10h, en la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres. Prions pour la défunte, pour notre confrère et pour toute sa famille.

• **Mme Marie-Ange Salaville**, bénévole à l'évêché pendant de nombreuses années, est décédée le 30 novembre 2018. Ses obsèques auront lieu le 4 décembre à 15 h à Montrevel-en-Bresse. En action de grâce pour son dévouement au service du diocèse, nous assurons sa famille de nos prières.

• Mgr Pascal Roland, évêque de Belley-Ars, Mgr Daniel Nlandu Mayi, évêque de Matadi, et la famille Diangadio recommandent à vos prières **M. l'Abbé Bruno Diangadio Bingo**, décédé à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône, le 16 novembre 2018, à l'âge de 65 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 22 novembre en l'église Notre-Dame de la Miséricorde. La messe a été présidée par Mgr Roland et concélébrée par Mgr Nlandu Mayi et Mgr Bagnard. Il a été inhumé dans le carré des prêtres du cimetière de Pont-d'Ain, paroisse dont il avait été curé.

Né le 21 septembre 1953 à Ngombe (République démocratique du Congo), ordonné prêtre le 21 septembre 1980 pour le diocèse de Matadi, il fut d'abord professeur au petit séminaire de Kibula (1980-1984), étudiant à la faculté jésuite d'Innsbruck (Autriche, 1984-1990), de nouveau professeur au petit séminaire tout en étant curé de paroisse à partir de 1990. Le Père Bruno Diangadio est arrivé en mission dans le diocèse de Belley-Ars à la fin de l'année 2004. Il fut successivement auxiliaire dans les

12 • EPA Décembre 2018



paroisses du groupement de Saint-Trivier-de-Courtes (2004-2005), curé des paroisses du groupement de Pont-d'Ain et doyen du secteur de Poncin et Pont-d'Ain (2005-2009), curé de Saint-Genis-Pouilly (2009-2014). De retour dans son diocèse en 2014, il fut modérateur de la Curie diocésaine et responsable de la mise en route des résolutions du synode qui venait de se tenir. Revenu dans le diocèse de Belley-Ars, il devint vicaire à Cessy (2016-2017), puis chapelain du sanctuaire d'Arts et formateur au Séminaire de la Société Jean-Marie Vianney (2017-2018).

Le diocèse a d'ailleurs reçu de nombreux témoignages d'action de grâce, à la suite du décès du P. Diangadio. En voici quelques uns.

Henri de Boissieu

Père Bruno est resté 4 années dans le groupement de Pont-d'Ain : « Ces quatre années passées sur les bords de l'Ain ont été très courtes mais les racines sont allées profondément dans nos cœurs ». Son témoignage de foi reste très présent dans nos cœurs, sa prière incessante à Marie était

communicative. Un trajet en voiture avec lui : pas de bavardage, mais l'occasion de prier ensemble le chapelet !

La qualité de sa présence et de son écoute ont permis à bon nombre d'entre nous de déposer nos fardeaux, faisant croître en nous le désir d'avancer toujours plus près du Seigneur. Sa capacité d'accueil, son ouverture d'esprit lui ont permis de toucher les cœurs des personnes plus éloignées de l'Eglise. Homme de paix il a su apaiser les inévitables conflits ; par sa diplomatie et sa patience il a œuvré au rapprochement et à l'unité des communautés paroissiales. Pour tout cela, nous rendons grâce à Dieu.

Ghislaine Carrichon

Aujourd'hui, au nom des jeunes du pays de Gex et des paroissiens, je viens te témoigner notre reconnaissance et notre respect. Combien tu as prié pour chacun de nous qui avons des souffrances. Combien nous t'avons vu avec ton chapelet à la main et prier Marie ta mère, à laquelle tu étais tant attaché. Combien maintenant nous gardons cette image d'un Père Bruno si souriant, si accueillant, si priant. Combien maintenant nous prions le chapelet en union avec toi.

Fiorettis des séminaristes d'Ars

Dernière phrase de sa dernière homélie au séminaire : « Quand on est baptisé dans le Saint-Esprit, on va jusqu'au bout. »

Une prière qu'il a recommandé à plusieurs de ses fils spirituels : « Seigneur Jésus Christ, Lumière du monde, guéris-nous, sauve-nous, purifie-nous. »

Conseils qu'il donnait : « La foi, c'est un don ! » « Restez ferme ! »

Il avait deux armes : son sourire et son chapelet !

Mgr Daniel Mlandu Mayi

Dans le diocèse de Belley-Ars, [Le P. Bruno] a gardé des liens profonds et de grandes amitiés. A ce propos je tiens à remercier Mgr Roland et Mgr Bagnard, de l'accueil que vous lui avez réservé. Je remercie aussi

profondément la Communauté d'Ars pour le travail spirituel qu'il a effectué au sein du Sanctuaire ; il en a été très reconnaissant.

Lorsqu'il est tombé malade, vous n'avez pas ménagé vos efforts pour lui assurer tous les soins médicaux dont il avait besoin. J'ai été marqué par votre sollicitude. En reposant ici l'abbé Bruno continuera à prier pour nous et pour toutes les personnes qu'il a accompagnées ici et qui viennent y chercher un ressourcement spirituel.

A sa famille, nous transmettons toute affection et nous vous remercions pour tout ce que l'abbé Bruno a fait pour son Eglise ici et au pays. Nous vous assurons de notre prière fraternelle.

P. Roch Valentin :

Sollicité au printemps dernier, le P. Bruno a intégré l'équipe de formateurs du séminaire de la Société Jean-Marie Vianney. Touché par la confiance qui lui était faite, tout comme il avait été touché par la grâce de pouvoir exercer auprès du Saint Curé, cette nouvelle mission rejoignait profondément ses attentes et ses aptitudes. Par sa grande écoute, son expérience et sa maturité, il a pu donner des appréciations avisées et sages sur les candidats. Si j'étais son supérieur dans cette institution, il m'était un frère, vraiment, y compris dans la correction fraternelle.

Rendons grâce à Dieu pour sa vie, pour la petite partie de sa vie connue. Beaucoup d'autres personnes, présentes ou non, auraient pu prendre la parole et éclaircir un peu plus ce mystère de la vie. Mais, si vous me le permettez, rendons grâce également pour sa mort. Reconnaissons combien le Seigneur a été prévenant à son égard dans grand drame de sa disparition trop rapide. Prions pour notre frère Bruno, que le Seigneur le purifie de tout péché et lui donne d'entrer dans la lumière du face à face. Enfin, dans la mort du P. Bruno, confessons notre foi en la résurrection de la chair et en la vie éternelle.

Informations diocésaines

Collecte des registres de catholicité 2018

Tous les groupements paroissiaux ont dû recevoir les nouveaux registres pour 2019. Les curés et les notaires paroissiaux sont priés de vérifier les actes de l'année écoulée, signer les registres, et déposer à la chancellerie le double des registres de 2018 avant le 22 février 2019.

Nouvelles coordonnées

Père Bernard ROUSSET

EHPAD du CHG de Belley

52 Rue Georges Girerd

01300 Belley

Elections de la Mutuelle Saint-Martin

Les statuts de la Mutuelle Saint-Martin stipulent que chaque Section diocésaine est confiée à un Comité de gestion de 5 membres, élus par les adhérents au suffrage universel direct pour 5 ans : 3 titulaires et 2 suppléants. Un Président de Section est choisi par les membres du comité de gestion et présenté à Mgr l'Evêque pour approbation.

Le mandat de ces quatre Délégués arrive à son terme en Mars 2019 et nous allons devoir organiser de nouvelles élections.

Un nombre de 7 à 10 candidats, minimum, serait souhaitable pour le bon déroulement de ce vote.

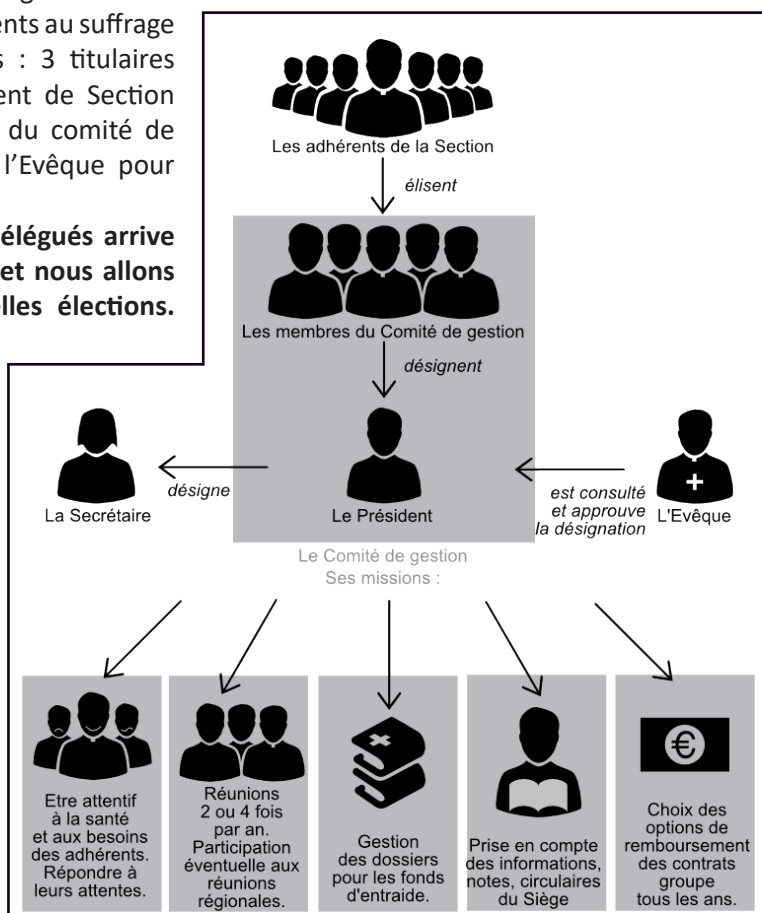
Comment allons-nous procéder ?

Dès le mois de Janvier 2019, chaque adhérent de notre Section va recevoir une lettre ou un courriel qui l'informeront personnellement et l'invitera à faire acte de candidature avant le **31 Janvier 2019**.

Sont éligibles tous les Sociétaires de nationalité française ou disposant d'une carte de Résident, jouissant des droits civils et civiques, exempts de toute censure ecclésiastique, à jour pour le règlement de leur cotisation et adhérent depuis 1 an.

Une fois établie la liste des candidats, l'élection se fera par correspondance comme par le passé. Les bulletins de vote seront adressés à chaque adhérent avant le 14 Février 2019 et devront être de retour au plus tard le **lundi 4 Mars** à midi. Il n'y aura qu'un seul tour.

Le dépouillement du scrutin aura lieu publiquement, à l'Evêché, le lundi 4 Mars 2019 à 14 heures. Le résultat en sera publié dès la plus proche parution du Bulletin



Le coeur du saint Curé d'Ars aux Etats-Unis

Le coeur de saint Jean-Marie Vianney a commencé au mois de novembre un long pèlerinage qui le mènera à travers les Etats-Unis jusqu'au mois de mai 2019.

Son parcours a débuté à Baltimore le 11 novembre, dans la chapelle du Centre Ste-Marie, qui fut le premier séminaire fondé aux Etats-Unis, créé en 1791 par les Pères sulpiciens.

Il a ensuite rejoint l'archidiocèse de Hartford, dans le Connecticut : il a été accueilli pour trois jours dans la paroisse Ste-Marie de New Haven, paroisse où ont été créés les Chevaliers de Colomb, qui organisent ce pèlerinage. « *Au cours des derniers mois, l'Église a traversé des moments difficiles dans notre pays.* » explique le père dominicain John Paul Walker, curé de Ste-Marie. « *La crise des abus sexuels, commis par des clercs, a blessé le coeur de nombreux fidèles catholiques. Il était donc important que notre paroisse se réunisse pendant plusieurs jours pour prier pour notre Église et pour demander l'aide de Dieu pour ce que nous vivons en ce moment.* » Chaque nuit de prière a été l'occasion de prière à une intention particulière : pour les victimes, pour le repentir et la pénitence, et enfin pour demander la grâce d'avancer et de grandir en sainteté.

Chaque soir, les fidèles ont été très nombreux pour prier et



vénération du coeur de saint Jean-Marie Vianney. Le père Walker a reçu des témoignages de fidèles « *très touchés par ces veillées, et extrêmement reconnaissants d'avoir vécu cette expérience* ».

Le père Patrice Chocholski, qui accompagnait la relique, a souligné comment « *à son époque, le Curé d'Ars a essayé de devenir l'amour du coeur de Jésus* » pour tous. Cet exemple du saint patron des curés devrait aider à embraser tous les prêtres, pour qu'ils portent l'amour au monde.

Le coeur du Curé d'Ars a ensuite poursuivi son pèlerinage à la cathédrale de Hartford, diocèse qui fêtait à cette occasion son 175^e anniversaire. Il continuera ensuite son parcours à travers le pays pendant 6 mois, avec une interruption pour revenir à Ars pour la fête de l'arrivée de saint Jean-Marie Vianney, en février 2019.

D'après un article de Joseph Pronechen dans le National Catholic Register.



Le P. Christian Chessel, martyr en Algérie

De 1994 à août 1996, 19 chrétiens, évêque, prêtres, religieuses et religieux ont donné leurs vies pour Dieu en Algérie. Le diocèse d'Alger a engagé un processus de béatification englobant ces 19 martyrs.

Le 26 janvier dernier, le pape François a autorisé la signature du décret de béatification de Mgr Pierre Claverie et ses 18 compagnes et compagnons en qualité de martyrs. La cérémonie de béatification aura lieu à Oran samedi 8 décembre, au sanctuaire de Notre-Dame de Santa Cruz, présidée par le cardinal Giovanni Angelo Becciu, préfet de la Congrégation pour la cause des saints.



Christian Chessel est né à Digne le 27 octobre 1958. Après une jeunesse à Antibes, il fait des études d'ingénieur et une licence de lettres modernes. Animé d'une foi profonde, il fréquente assidûment l'aumônerie. Pour son service militaire, il choisit d'être coopérant en Côte-d'Ivoire. Il en revient fasciné par l'Afrique et conforté dans sa foi.

Il entre au séminaire d'Avignon en 1983. Sa vocation missionnaire mûrit, ce qui le conduit à demander son admission chez les Pères Blancs en 1985.

« Je crois que c'est en Afrique plus spécialement que Dieu m'appelle à me mettre au service de l'Église. Cet appel a pris pour moi la forme de trois appels plus particuliers. Tout d'abord, celui de rejoindre les plus pauvres, de vivre avec eux et pour eux, et d'être ainsi, comme chrétien, témoin fraternel d'une Église pour une autre Église. Ensuite celui de me mettre comme prêtre au service de cette Église d'Afrique en pleine croissance et pourtant encore fragile [...]. Enfin, un appel plus spécifiquement pour les Pères Blancs dont les orientations pour le dialogue avec l'islam, pour la connaissance et le respect des cultures, mais aussi pour la vie fraternelle m'ont beaucoup interpellé ».

16 • EPA Décembre 2018

Après son noviciat à Fribourg, il choisit d'être envoyé en Algérie en 1986. A Tizi-Ouzou, il étudie l'arabe, le kabyle et il s'inscrit à l'université de Tizi-Ouzou pour être plus près des jeunes. Il s'occupe aussi de la catéchèse dans la paroisse et accompagne des étudiants. Ses confrères sont frappés par la qualité de sa vie spirituelle : régularité de sa vie d'oraison, piété profonde, lectures spirituelles, goût pour le silence et la contemplation...

Étudiant à l'Institut pontifical d'études arabes et d'islamologie à Rome, il est ordonné diacre par Mgr Henri Teissier, archevêque d'Alger le 30 novembre, puis prêtre le 28 juin 1992 à Nice. « Devenir prêtre missionnaire, c'est être appelé à témoigner plus particulièrement de cet aspect universel de la Mission de l'Église ; se faire proche de ceux qui sont loin, que ce soit géographiquement ou spirituellement, pour dire à tous qu'en Jésus-Christ Dieu s'est à jamais fait proche de l'homme jusqu'à devenir l'un de nous ; et qu'il s'est fait proche de tous, hommes et femmes de toute race, langue, peuple, culture, dans une telle proximité d'amour et de vie qu'elle nous ouvre à jamais le chemin d'une communion d'amour avec Dieu ».

Après la fin de ses études, en 1993, il revient à Tizi-Ouzou, heureux de retrouver cette ville où il compte de nombreux amis. Mais l'Algérie est en proie aux violences. Malgré cela, il va là où l'appellent les charges de son ministère, notamment auprès des communautés de Sœurs Blanches qui demeurent dans des villages isolés. Les sœurs apprécient sa jeunesse, sa fraternité et son humilité. Elles voient en lui un homme donné, prêt à faire tout ce qui lui est demandé pour être au service de la communauté chrétienne.

Il cherche à développer une vraie vie paroissiale et communautaire avec les quelques chrétiens restés à Tizi-Ouzou, célébrant la messe en arabe et en kabyle afin que ceux qui cheminent vers la foi chrétienne puissent y prendre part. Il travaille aussi à construire une bibliothèque pour les étudiants de la ville : il collecte des centaines de livres, en arabe, berbère, français et anglais, fait des démarches pour obtenir un permis de construire, recherche des financements... En juin 1994, il devint supérieur de sa communauté. Il adhère au groupe Ribât-es-Salam, le Lien de la Paix, à Tibhirine, pour vivre une convivialité spirituelle plus incarnée avec les musulmans.

Sa mission avait son fondement dans l'amour gratuit et universel de Dieu. Le P. Christian Chessel croyait que cet amour était toujours présent, en dépit du déchaînement du mal et de la souffrance du peuple algérien. Dans cet amour, il a livré sa vie, assassiné à 36 ans par une rafale de mitraillette avec ses trois confrères, le 27 décembre 1994 dans la cour de la mission des Pères Blancs à Tizi-Ouzou. Il fut inhumé le 3 janvier 1995 à Villebois, dans l'Ain, selon la demande de sa famille.

Le samedi 8 décembre 2018 à 10h, au moment où seront béatifiés ces 19 martyrs, une messe sera célébrée dans l'église de Villebois avec la communauté chrétienne du groupement paroissial de Lagnieu.



Les 19 martyrs d'Algérie

- 8 mai 1994 : assassinat du **F. Henri Vergès**, mariste, et de **Sr Paul-Hélène Saint-Raymond**, Petite Sœur de l'Assomption
- 23 octobre 1994 : assassinat de **Sr Esther Paniagua Alonso** et **Sr Caridad Álvarez Martín**, Sœurs augustines missionnaires espagnoles
- 27 décembre 1994 : assassinat des Pères Blancs à Tizi Ouzou : **P. Charles Deckers**, **P. Jean Chevillard**, **P. Alain Dieulangard** et **P. Christian Chessel**
- 3 septembre 1995 : assassinat de **Sr Angèle-Marie Littlejohn** et **Sr Bibiane Leclercq**, Sœurs de Notre-Dame des Apôtres
- 10 novembre 1995 : assassinat de **Sr Odette Prévost**, Petite sœur du Sacré-Coeur
- 27 mars 1996 : enlèvement de six des huit moines cisterciens de la communauté de Tibhirine (**P. Christian de Chergé**, **F. Luc Dochier**, **P. Christophe Lebreton**, **F. Michel Fleury**, **P. Célestin Ringear**, **F. Paul Favre-Miville**) et du **P. Bruno Lemarchand**, cistercien au Maroc.
- 1^{er} août 1996 : Assassinat de **Mgr Pierre Claverie**, évêque d'Oran

A lire : Nos vies sont déjà données ! : 19 vies pour Dieu et l'Algérie, par Thomas Georgeon, oco, et Christophe Henning, éditions Bayard, 17,90 €.

Les Assises de la Pastorale de la Santé à Lourdes

Du 13 au 16 novembre s'est tenu à Lourdes des Assises de la Pastorale de la Santé, 10 ans après les premières Assises de la Santé en 2008. Chaque diocèse était invité à former une petite équipe afin de pouvoir réfléchir de manière nationale sur les enjeux actuels de la Pastorale de la Santé. Nous sommes partis à 3 du diocèse, Roseline de Romémont, responsable diocésaine des aumôneries d'hôpitaux, Mijou Berthélémy et moi-même. Nous étions environ 360 participants accompagnés par Monseigneur Delmas, évêque d'Angers.

Je soulignerai deux éléments principaux de cette rencontre. Tout d'abord, une réflexion de fond sur le terme de « Pastorale de la Santé », puis je reprendrai quelques points fondamentaux des deux enseignements principaux de ces Assises.

Qu'est-ce que la Pastorale de la Santé ? Celle-ci a pris sa forme actuelle sous le désir des évêques en 1982 afin d'avoir une instance de coordination au niveau de chaque Église diocésaine. Il a été fortement souligné l'importance de comprendre cette pastorale dans son ensemble.

Plusieurs branches de la Pastorale de la Santé se sont développées progressivement : l'Aumônerie Hospitalière (AH), le Service Évangélique des Malades (SEM) et la Pastorale des Personnes Handicapées (PPH). Il a été rappelé l'importance du développement de ces 3 branches et de la nécessité qu'elles travaillent bien en communion les unes avec les autres afin de permettre le suivi des personnes. Afin de manifester cette unité, la revue AH qui fêtait ses 70 ans durant le rassemblement, a pris un nouveau nom, « Pastorale Santé ». J'en profite pour vous signaler le travail d'une petite équipe SEM sur notre diocèse pour réfléchir sur la manière d'aider les équipes locales : il

18 • EPA Décembre 2018



Le P. Patrick Clément, Roseline de Romémont et Mijou Berthélémy à Lourdes, avec le métier à tisser qu'ils ont réalisé, symbolisant les liens à tisser en équipe, avec les soignants et la société

devrait en sortir un livret qui se veut à la fois un approfondissement du sens de ce service et une aide très concrète sur la manière de l'accomplir.

Une autre transversalité a été soulignée : la prise en compte que la Pastorale de la Santé s'adresse à la fois aux malades, aux personnels soignants, aux familles et aux proches. Nous avons eu de beaux témoignages de personnes aidantes qui ont pu accompagner leurs proches ou fonder des associations. Voici une citation d'un témoignage : « *quand on voit de près la Croix, on voit également de près l'Amour.* »

Deux enseignements principaux ont ponctué ces Assises : un du père Christophe Théobald, s.j., docteur en théologie, s'intitulant « *La*

dynamique d'une mission reçue » et un autre de Marc Grassin, philosophe et docteur en éthique médicale, sur les mutations de nos sociétés.

Christophe Théobald a rappelé que la Pastorale de la Santé est une mission de l'Église : il y a un envoi pour rendre présent l'Évangile de Dieu sur le terrain. Il soulignait le processus dynamique de cette mission : elle est toujours nouvelle et conduit à un chemin de foi. En soulignant la sacramentalité de l'Église, il rappelait également tous les signes de présence du Christ à travers les sacrements mais également par la relation personnelle et les gestes qui peuvent être posés.

Marc Grassin a montré le glissement des sociétés traditionnelles où le cadre structurel est fort et la place de chacun reconnue, à des sociétés de types sociétaires basées essentiellement sur un contrat et enfin actuellement à des sociétés liquides qui évoluent continuellement et très rapidement. Ces dernières sociétés nécessitent la capacité de s'adapter sans cesse pour pouvoir rejoindre l'autre. Il nous a fait réfléchir sur la valeur ajoutée de la Pastorale de la Santé face à un développement actuel de psychologues professionnels. En fin de rencontre de ces



assises, le père Bruno Cazin rappelait que « la spécificité chrétienne est l'annonce de la Bonne Nouvelle. [...] Être témoin de la Résurrection, c'est être témoin du don de Dieu. »

Ces assises ont ainsi été un temps riche de partages, de rencontres et de formation. De nombreux sujets n'ont pas pu être abordés durant ces assises, néanmoins, elles ont permis de nous poser de bonnes questions sur notre manière d'accomplir notre service afin de nous renouveler. L'Esprit Saint ne cesse pas de souffler, laissons-lui toute sa place.

Père Patrick Clément
Délégué Diocésain à la
Pastorale de la Santé



Agenda des événements diocésains

Messe de la Sainte-Barbe

Mardi 4 décembre à 18h à la Basilique d'Ars

Les sapeurs-pompiers d'Ars-sur-Formans, organisent une messe en l'honneur de Sainte Barbe à la basilique d'Ars. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à l'abri du pèlerin.

Messe en union avec la béatification des Martyrs d'Algérie

Samedi 8 décembre à 10h, à Villebois

Voir p. 18

Lecture de l'Évangile selon St-Jean

Dimanche 9 décembre à 17h

à l'église de Châtillon-sur-Chalaronne

L'Évangile de Jean dit et mis en scène par Gérard Rouzier de la compagnie du Sablier, dans l'Église de Châtillon.

Entrée : 8€ pour les adultes, gratuit pour les mineurs.

Contact :

www.paroisse-chatillon-sur-chalaronne.fr

Conférence bioéthique :

PMA et droits de l'enfant

Mercredi 12 décembre à 20h30 à la MJMV

Conférence de Mme Aude Mirkovic, retransmise en direct sur le site Internet diocésain.

Lumière de la Paix de Bethléem

Dimanche 16 décembre à 17h à la Chapelle des Vennes à Bourg

Transmission de la Lumière de Bethléem par les Scouts et Guides de France et le MRJC, avec les Dominicaines de l'Immaculée Conception.

Contact : 06 82 98 16 44

Retraite du nouvel an pour les familles

Du 28 décembre au 1er janvier 2019 au Foyer Sacerdotal Jean-Paul II

Retraite animée par les pères de la SJMV sur le thème : « Suivre Jésus-Christ jour après jour en redécouvrant notre baptême dans la joie de la Nativité ». Retraite adaptée pour les enfants.

Contact : sjmv.net - 04 74 08 19 00

fsacerdotal.ars@wanadoo.fr

Sommaire

Lettre pastorale	
Le Défi de l'Évangélisation	p. 1
Agenda de Mgr Roland	p. 5
Visite pastorale à Miribel	p. 6
Décret sur les groupements paroissiaux	p. 7
Statuts des LME	p. 8
Nominations	p. 11
Décès dans la famille diocésaine	p. 12
Informations diocésaines	p. 14
Le cœur du Curé d'Ars aux États-Unis	p. 15
Le P. Christian Chessel et les 19 martyrs en Algérie	p. 16
Assises de la Pastorale de la Santé	p. 18
Agenda diocésain	p. 20

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 3 décembre 2018

Directeur de la publication : P. Frédéric PELLETIER - Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Ville de Mozac (p. 2), Archidiocèse de Hartford (p. 15), Diocèse d'Alger (p. 16-17), Pastorale de la Santé (p. 18-19), SDPC. Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

*31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr*